

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE FRANCE

**MISE À JOUR
LE 7 MARS 2024**

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2024

En vigueur au 1^{er} janvier 2024

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



SOMMAIRE

	Extrait standard des principaux tarifs	P.3
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	P.4
	Banque à distance : CA en ligne	P.5
	Moyens et opérations de paiement	P.6
	Offres groupées de services	P.10
	Irrégularités et incidents	P.16
	Découverts et crédits	P.18
	Épargne et placements financiers	P.19
	Opérations à l'étranger	P.21
	Assurances et prévoyance	P.22
	Succession	P.23
	Autres services	P.23
	Offres pour les jeunes	P.24
	Cartographie des zones européennes	P.26
	Glossaire	P.27
	Résoudre un litige	P.30



Extrait standard des principaux tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance <i>(Internet, téléphone fixe, SMS, etc)</i> Crédit Agricole en ligne Essentiel Plus	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	0,20 €/alerte reçue
Tenue de compte	1,45 €/mois - 17,40 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) carte MasterCard ou Visa	49,20 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) carte MasterCard ou Visa	49,20 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre carte	28,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait à partir du 3 ^e retrait par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	24,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	4,25 €/virement GRATUIT
Paiement d'un prélèvement SEPA <ul style="list-style-type: none">• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond mensuel	8,00 € 80,00 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transfert, clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture/transfert de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation ou retrait du compte joint	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Fourniture de liste des opérations automatiques et récurrentes	26,00 €
Services bancaires de base <i>mentionnés par le symbole ▲</i> <i>(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 et article D.312-5 du Code monétaire et financier)</i>	GRATUIT

Bon à savoir !

▲ Services bancaires de base

Services bancaires de base : ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; un changement d'adresse par an ; la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; la domiciliation de virements bancaires ; la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; l'encaissement de chèques et de virements bancaires ; les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; des moyens de consultation à distance du solde du compte ; les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ; deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

Relevé de comptes électronique E-relevé	GRATUIT
Relevés de comptes papier	
• Relevé mensuel ▲●	GRATUIT
• Relevé par quinzaine (<i>facturation mensuelle</i>)	4,00 €
• Relevés Bis et Ter à la quinzaine ou mensuel (<i>par relevé</i>)*	4,00 €
• Relevé décadaire (<i>par relevé</i>)	4,00 €
• Relevé journalier	Coût postal
• Relevés Bis et Ter journalier	Coût postal
Relevé annuel des frais	GRATUIT
Relevé global des avoirs épargne/crédits « Rendez-vous Comptes »	
• Annuel	22,10 €
• Semestriel	16,80 €
• Trimestriel	11,60 €
Relevé IFI (Imposition de la Fortune Immobilière) (<i>annuel</i>)	53,00 €/an
Rédition de relevé	17,50 €

Tenue compte

Frais de tenue de compte ▲●	1,45 €/mois
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30,00 €/an
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées <i>Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA</i>	1,30 €/mois

* A l'exception des relevés pour comptes indivis, les mineurs et les comptes joints dont les clients sont séparés ou divorcés.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D. 312-5 du code monétaire et financier.

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30,00 €.

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces dans une agence Crédit Agricole Centre France par carte minute <i>(gratuit dans l'agence gestionnaire via les cartes LSA page 7)</i>	5,00 €
Retrait d'espèces de dépannage dans une autre Caisse régionale sur présentation de votre chéquier	GRATUIT
Mise à disposition de fonds	22,30 €
Frais de location de coffre-fort <i>(selon la taille et le montant assuré)</i>	de 92,00 € à 283,00 €/an
Frais de location saisonnière de coffre-fort	32,00 €/mois
Recommandé avec avis de réception <i>(par envoi)</i>	9,00 €

Frais de recherche de documents³ (réédition)

Simple	22,00 €
Complexe	Sur devis
Photocopie ou page d'édition	2,80 €

Change

Achat et vente de billets ou de chèques de voyage	
• Frais fixes par opération en agence	6,70 €
• Commande de devises par Internet	GRATUIT
Frais d'affranchissement <i>(si envoi à domicile)</i>	2,00 €
En sus, des frais fixes pour les chèques de voyage	1,25 % de la valeur de la transaction



Banque à distance : CA en ligne *(abonnement)*

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc). Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par internet Essentiel Particulier	GRATUIT
Service de banque en ligne comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	
Service de banque à distance par internet Essentiel Plus ▲●	GRATUIT
Service inclus dans Essentiel Particulier + virements externes SEPA	
Essentiel Plus Bourse Invest Store Initial	GRATUIT
Services inclus dans le module d'épargne pilotée du Compte à Composer	

Internet (suite)

Service de bourse en ligne

- Invest Store Initial **GRATUIT**
- Invest Store Intégral **GRATUIT**
 - À partir de 12 ordres exécutés par an
 - Moins de 12 ordres exécutés par an **96,00 €**

Service d'agrégation de comptes⁴

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Consultation et gestion des comptes d'un majeur protégé

(Accès pour le tuteur)

GRATUIT

Les services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance
- Nos applications mobiles. **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUIT**
 - Ma Banque
 - Paiement Mobile dédié aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
 - Paylib sans contact⁵,
 - Paylib entre amis⁶.

Services d'alertes par SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte par SMS

Mini-relevés **1,00 €/mois**

Alerte Fil Mobile / écopage / temps réel de gestion / achat à distance / solde disponible / essentielle - solde débiteur / essentielle mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement / souplesse du découvert **0,20 €/message**

Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations **GRATUIT**



Moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

CARTE DE PAIEMENT ET DE RETRAIT)))

CATÉGORIE DE CARTE

Fourniture d'une carte de débit⁷

(carte de paiement à autorisation systématique)

L'Autre carte ▲●

Débit immédiat

Débit différé

28,00 €/an

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)

- Mastercard
- Mastercard Eko

36,00 €/an

38,00 €/an

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale)

- Mastercard Globe Trotter
- Mastercard*
- Visa Classic*
- Gold Mastercard*
- Visa Premier*
- World Elite Mastercard*
- Visa Infinite*

49,20 €/an

49,20 €/an

49,20 €/an

115,00 €/an

115,00 €/an

115,00 €/an

290,00 €/an

290,00 €/an

49,20 €/an

49,20 €/an

115,00 €/an

115,00 €/an

290,00 €/an

290,00 €/an

Bon à savoir !



Cartes / Cotisations

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte, réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère (sauf gamme Gold, Visa Premier, World Elite, Visa Infinite, l'Autre carte).

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile ou auprès de votre conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention «carte de crédit». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention «carte de débit».

* Existent en version sociétaire.

))) Cartes bénéficiant de la fonctionnalité « sans contact ».

CARTE AVEC PAIEMENT PAR CRÉDIT RENOUVELABLE⁸

	Paiement comptant à débit immédiat	Paiement comptant à débit différé
MasterCard Cartwin ou Visa Cartwin ⁹))) [*]	49,20 €/an	49,20 €/an
Gold MasterCard Cartwin ou Visa Premier Cartwin ⁹))) [*]	115,00 €/an	115,00 €/an

CARTE DE RETRAIT

Carte Libre Service Agence (LSA)

GRATUIT

Bon à savoir !



Bonus Carte Sociétaire

Chaque retrait dans un distributeur du Crédit Agricole et chaque paiement avec une carte sociétaire donnent lieu au versement par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'une allocation de 0,01 € sur un ou plusieurs fonds destinés à mettre en oeuvre des actions régionales en faveur du développement local.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro^{**} dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ●

GRATUIT

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de conversion monétaire^{***}

GRATUIT
2,20 % du montant de l'opération

Autres paiements par carte^{****}

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de change éventuels

GRATUIT
2,20 % du montant de l'opération

N.B. : le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

RETRAIT PAR CARTE EN EURO^{**} DANS LA ZONE EURO
OU DANS UN PAYS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (EEE)

RETRAIT D'ESPÈCES AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
• L'Autre carte ▲ ●	GRATUIT	1,00 €/retrait dès le 1 ^{er} retrait
• Mastercard à autorisation systématique • Maestro	GRATUIT	1,00 €/retrait à partir du 3 ^e retrait
• Mastercard Eko	GRATUIT	1,00 €/retrait au-delà du 25 ^e retrait
• Mastercard Globe Trotter • Mastercard ou Visa • Carte Cartwin • Carte Supplétis • Gold Mastercard • Visa Premier • Gold Mastercard Cartwin • Visa Premier Cartwin • Visa Infinite • World Elite Mastercard	GRATUIT	1,00 €/retrait à partir du 3 ^e retrait

* Existent en version sociétaire.

** Ou en devise équivalente : couronne suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

*** L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemple sur : <https://ca.fr/cf/exconversionmonetaire>.

**** Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 2021/1230 du 14 juillet 2021.

AUTRES RETRAITS

Retrait par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	
• Frais fixes	4,20 €/opération
• Frais variables	2,10 % du montant de l'opération
• Frais de conversion monétaire*	
Autres retraits par carte**	
• Frais fixes	4,20 €/opération
• Frais variables	2,10 % du montant de l'opération
• Frais de change éventuels	
Au guichet	
• Autres banques Zone Union Européenne	8,70 €/retrait
• Autres pays	7,60 €/retrait + 2,10 % de la transaction

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception <i>(frais de poste inclus) à la demande du client</i>	9,00 €
Commande de carte en urgence	28,00 €
Réédition du code confidentiel	
• Envoi par courrier	17,20 €
• Envoi par SMS	GRATUIT
Refabrication de la carte <i>(en cas de détérioration)</i>	GRATUIT
Augmentation des plafonds d'utilisation	
• En agence	17,10 €
• Sur l'application Ma Banque ou Paiement Mobile	GRATUIT
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Option « garantie achats en ligne » <i>(arrêt de la commercialisation)</i>	21,80 €/an
Verrouillage temporaire de la carte <i>(carte égarée)</i>	GRATUIT sur les interfaces digitales et agences

Virement

Virement SEPA***

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

EMISSION D'UN VIREMENT SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	GRATUIT	4,25 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,25 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	INTERNET	AGENCE
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,70 €

Réception d'un virement SEPA	GRATUIT
Réception de virement instantané SEPA	GRATUIT
SEPAmail paiement de facture	GRATUIT

* L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

** Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°2021/1230 du 14 juillet 2021

*** Pays de la zone SEPA (cf. carte en page 26).

Emission d'un virement instantané SEPA

VIA LE SERVICE DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET CRÉDIT AGRICOLE EN LIGNE SITE INTERNET : https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance	
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	1,00 €
VIA PAYLIB ENTRE AMIS - Application Paiement Mobile	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Réception d'un virement instantané SEPA ▲ ●	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	26,50 €
Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	26,50 €

Virements non SEPA Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,06% avec un montant minimum de 18,00 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (cf. carte page 26), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque. Concernant les autres virements non SEPA, la Caisse Régionale applique selon les consignes du client, la facturation des frais suivants :

- Option « Share » : frais partagés,
- Option « Our » : frais payés par le donneur d'ordre,
- Option « Ben » : frais payés par le bénéficiaire.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement non SEPA occasionnel		
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	23,20 €	29,00 €
• Vers un compte d'une autre banque	23,20 €	29,00 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT

Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	GRATUIT
Frais par virement non SEPA permanent	
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	29,00 €
• Vers un compte d'une autre banque	29,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA ▲ ●

Frais par virement	18,00 €
Virement valeur jour	16,00 €

Prélèvement SEPA / Titre interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲ ●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Information premier prélèvement	1,60 €

Chèque

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲ ●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier	
• En recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	9,00 €
• En pli simple à la demande du client	2,50 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	20,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	20,00 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	18,00 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

GESTION DU COMPTE	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
COMMISSION D'INTERVENTION	
Commission d'intervention ¹ : 12/an	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard* » ou « Visa Infinite* »	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ²	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ³	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre France	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
PAIEMENT PAR CARTE ³	
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium ⁴	
SécuriWEB Premium	
MERCİ POUR L'INFO PRESTIGE (VERSION NUMÉRIQUE)	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents) 	

32,50 €/mois

1. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

2. Sauf gratuité imposée par la loi.

3. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

4. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

* Existent en version sociétaire

Offre Premium

GESTION DU COMPTE

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention¹ : 3/an

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard* » ou « Visa Premier* »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre France

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

PAIEMENT PAR CARTE³

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an

ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium⁴

SécuriWEB Premium

MERCI POUR L'INFO PREMIUM (VERSION NUMÉRIQUE)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

16,00 €/mois

1. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

2. Sauf gratuité imposée par la loi.

3. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

4. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

* Existent en version sociétaire

Offre Essentiel

GESTION DU COMPTE

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention¹ : 1/an

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard* » ou « Visa Classic* »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre France

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

PAIEMENT PAR CARTE³

En euro dans un pays de l'EEE

ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus⁴

MERCI POUR L'INFO ESSENTIEL (VERSION NUMÉRIQUE)

- Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes/an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourl'info.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

9,50 €/mois

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

GESTION DU COMPTE

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

2,00 €/mois

1. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

2. Sauf gratuité imposée par la loi.

3. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

4. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

* Existent en version sociétaire

Offre Globe Trotter (suite)

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais d'opposition de la carte par le titulaire

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Émission et réception de virements non SEPA (opérations libellées ou en euro ou en devises)

Chéquier

2,00 €/mois

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE¹

En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Centre France

En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

PAIEMENT PAR CARTE¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globetrotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Offre Eko

GESTION DU COMPTE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit agricole en Ligne Essentiel Plus

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole

E-relevé mensuel

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard Eko »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

2,00 €/mois

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE¹

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale
- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole
- Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euro ou en devise
- Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

1. Au moyen de la carte incluse dans l'offre

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Bon à savoir !

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert

Le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € : 30,00€ / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50,00 € : 50,00€ / chèque

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer module budget protégé¹⁰

SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne

Envoi carte à domicile (*pour les renouvellements*)

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (*mensuel*)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre Carte »

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois/an)

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

1,00 €/mois¹¹

Offres groupées de services dont la commercialisation est arrêtée

Offres Compte Service

Compte Service (cotisation mensuelle)	
Equilibre	5,60 €/mois
Souplesse	8,00 €/mois
Optimum	9,10 €/mois
Le 2 ^e Compte Service du ménage	3,90 €/mois
Compte Service Prélude	1,00 €/mois

Le Compte à Composer

Essentiels du quotidien

SOCLE	
Tenue de compte	2,25 €/mois*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
<ul style="list-style-type: none"> Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en page 24)	

Univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT		
	Découvert	Prix
Module souscrit à partir du 01/01/2017 <ul style="list-style-type: none"> Cotisation à une offre d'assurance associée au découvert autorisé en cas de décès accidentel ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹² Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert Ristourne des intérêts débiteurs¹³ 	De 1,00 à 500,00 €	2,35 €/mois
	De 500,01 à 1 000,00 €	3,25 €/mois
	De 1 000,01 à 2 000,00 €	4,40 €/mois
	De 2 000,01 ET +	5,35 €/mois
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1,00 à 300,00 €	1,65 €/mois
	De 300,01 à 800,00 €	2,35 €/mois
	De 800,01 à 1200,00 €	3,25 €/mois
	De 1 200,01 à 2 000,00 €	4,30 €/mois
	De 2 000,01 ET +	5,35 €/mois

MODULE BUDGET ASSURANCES (arrêt de la commercialisation)

Assurance SécuriBUDGET ¹⁹ - SécuriBUDGET Premium ¹²	1,80 €/mois Premium 2,10 €/mois
---	---------------------------------------

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Assurance SécuriCOMPTE Plus ¹⁹ - SécuriCOMPTE Premium ^{12**}	3,40 €/mois Premium 5,00 €/mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Réédition carte urgente	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou sms)	

* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info (page 24).

**La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Univers de besoins (suite)

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne¹⁴

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »

Assurance SécuriEPARGNE¹² - **SécuriEPARGNE Premium¹²**
(arrêt de la commercialisation)

Relevé global épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial

2,12 €/mois
Premium
3,18 €/mois

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB¹² - **SécuriWEB Premium¹²**

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte achat à distance
- Mini relevés (1/semaine)
- Alerte temps réel de gestion

1,48 €/mois
Premium
1,95 €/mois

Personnalisation de votre équipement

OPTIONS (arrêt de la commercialisation)

Assurance SécuriZEN¹²

Assurance SécuriLIVRETS¹²

1,90 €/mois

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

Compris entre 4,10 € et 5,09 €

-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

Compris entre 5,10 € et 7,14 €

-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

Compris entre 7,15 € et 9,17 €

-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

Égal à 9,18 € et plus

Avantages tarifaires supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus

-50 % de réduction supplémentaire

A partir du 2^e Compte à Composer et suivants

-30 % de réduction supplémentaire

En + : les options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.



Irrégularités et incidents

Plafond de frais d'incidents aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière »

Applicable au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €/mois

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération 8,00 €
- Plafond mensuel 80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L.312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base :

- Plafond par opération 4,00 €
- Plafond mensuel 20,00 €

Opérations particulières

Frais de retour de courrier (<i>client inconnu à l'adresse</i>)	22,00 €
Frais de gestion d'anomalie d'adresse (<i>annuel</i>)	22,00 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	140,00 €
Frais par avis à tiers détenteur	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par opposition à tiers détenteur	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par opposition administrative	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par saisie mobilière	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par saisie pénale	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*

Incident de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	15,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ¹⁵	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 €/chèque
• Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 €/chèque
<i>(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)</i>	
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	30,00 €/chèque
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,00 €
Frais d'enregistrement de l'interdiction bancaire signalée par une autre banque	50,00 €
Frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision ¹⁶	
• Si paiement < 20 €	Montant du paiement
• Si paiement > 20 €	Maximum 20 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
• à 10 jours	13,00 €
• à 30 jours	25,00 €
Frais d'opposition (<i>blocage</i>) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Maximum 20,00 €
<i>(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)</i>	

Bon à savoir !

Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

* Dans la limite d'un plafond fixé à 100 € par décret. Décret d'application de l'article L.262 alinéa 5 du Livre des procédures fiscales en vigueur au 1^{er} janvier 2019.



Découverts et crédits¹⁷

Pour les offres de découverts et de crédits destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Intérêts débiteurs (découvert)

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal <i>(le TAEG applicable et appliqué est indiqué sur le relevé de compte)</i>	Plafond du taux réglementaire
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Assurance facultative en couverture du découvert ¹² <i>(voir rubrique « Sécuricompte découvert » p22)</i>	Fonction du montant du découvert
Frais de gestion de dénonciation du découvert contractuel*	24,00 €

Particularités de certains découverts

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs	3,20 € par trimestre
Gratuit entre 0 et 3 jours débiteurs par trimestre <i>(Montant non compris dans le TAEG, conformément à l'article R 314-9 du Code de la consommation. S'applique pour tous types de découverts dont le montant utilisé est inférieur à 400,00 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs d'un CAC avec module « maîtrise du découvert » et les anciennes générations de compte service)</i>	

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Compte Crédit renouvelable / Supplétis	Nous consulter
Le taux débiteur annuel et le taux annuel effectif global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	

Peuvent être associés au Crédit renouvelable / Supplétis :

- Une carte de paiement crédit ou comptant (Cartwin). Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué ci-dessus à la rubrique « carte ».
- Une assurance emprunteur : de 0,327 % par mois, sur le montant utilisé/du solde restant dû, jusqu'à 59 ans puis de 0,60 % de 60 ans à moins de 75 ans. L'assurance facultative est assurée par PREDICA, entreprise régie par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Frais de dossier	GRATUIT
------------------	---------

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation véhicules, projets personnels, regroupé	Nous consulter
• Frais de dossier	1 % du capital emprunté - Minimum : 75,00 €
Prêt à la consommation travaux	Nous consulter
• Frais de dossier	0,50 % du capital emprunté - Minimum : 75,00 €
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance emprunteur ¹²	Nous consulter

Crédits immobiliers

Frais de dossier

Prêt à taux zéro, Eco prêt à 0 %, Prêt Épargne Logement	GRATUIT
Prêt à l'Accession Sociale (PAS) (en % du montant du prêt)	1 % Minimum 175,00 € - Maximum 500,00 €
Prêts Habitat et Conventonné (en % du montant du prêt)	1 % - Minimum 445,00 €
Crédit relais	Nous consulter
Assurance Emprunteur ¹²	Nous consulter

* Incluant les frais de recommandé avec avis de réception

Autres opérations liées aux crédits

Frais de recherche et attestation sur prêt (<i>en agence</i>)	19,50 €
Modification du compte à débiter	38,00 €
Modification de la date d'échéance, périodicité	38,00 €
Modification de garantie, d'emprunteur, de durée	330,00 €
Réédition de tableau d'amortissement	30,00 €
Réaménagement de prêt 1 % du capital restant dû	
• Si capital restant dû <= 80 000 €	Minimum 735,00 €
• Si capital restant dû > 80 000 € et <= 120 000 €	Minimum 1 050,00 €
• Si capital restant dû > 120 000 €	Minimum 1 260,00 €
Décompte de remboursement de prêt	32,00 €
• Prêts DCI souscrits à partir du 1 ^{er} juillet 2016	GRATUIT
Relance administrative	22,00 €
Pause non contractuelle	269,00 €
Report d'échéance	32,00 €
Frais de nantissement sur contrat vie / titres / produit épargne	
• Interne	205,00 €
• Externe	320,00 €
Frais de gage	84,00 €
Mainlevée de gage sur demande du client	55,00 €
Mainlevée autre, renouvellement de garantie	145,00 €
Prise en charge d'un dossier d'assurance	
• Chômage, Incapacité Temporaire Totale	97,00 €
• Invalidité Totale Définitive ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	160,00 €
Changement de quotité d'assurance (<i>par assuré</i>)	80,00 €



Épargne et placements financiers

Épargne

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque - Livrets et assimilés	GRATUIT
Transfert de Compte Épargne Logement - Plan Épargne Logement	150,00 €
● Mandat d'épargne - Tandem - Ecopage - Tandem Plus ¹⁴	3,20 €/mois

Épargne disponible

Livret A, Compte sur Livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire,

Ouverture	GRATUIT
Taux en vigueur	Nous consulter

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux en vigueur	Nous consulter
L'assurance vie et Retraite	
Droits d'entrée, rémunération, frais de gestion	Nous consulter

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT	
Transfert de compte-titres vers un autre établissement		
• Par compte	150,00 €	
Transfert de PEA /PEA PME vers un autre établissement	Maximum de 150,00 €	
• Par ligne transférée	15,00 €	
Service de calcul des plus-values	GRATUIT	
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	26,00 €	
Opposition sur titre et bons	70,00 €	
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT	
Reconstitution d'un portefeuille titres à plus d'un an (<i>édition valorisée</i>)	90,00 €	
Mise en nominatif administré	GRATUIT	
Titres non cotés		
• Frais d'inscription	1,20 % du montant	
Pôle Bourse (Service d'aide à la décision sur titres vifs)	9,90 €/mois	
Mise en nominatif pur	75,00 €	
Gestion conseillée		
FACTURATION TRIMESTRIELLE ET SELON NOMBRE DE CONTRAT	DROITS D'ENTRÉE / ARBITRAGE	
65,00 € pour 1 contrat	Droits d'entrée sur compte-titres ordinaire et PEA	
90,00 € pour 2 contrats	OPC actions et diversifiés	1,00 %
105,00 € pour 3 contrats	OPC Obligataires	0,50 %
Option pour titres vifs	OPC Monétaires et assimilés	0,00 %
Au-delà de 3 contrats	Arbitrages sur assurance vie	GRATUIT
		Nous consulter
		Nous consulter

Les ordres de bourse en France

Achat et vente d'actions ou d'obligations en Bourse de Paris, hors frais de marché prélevés en sus et variables selon le lieu d'exécution de l'ordre.

INTERNET		
	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Par Invest Store Initial	0,60 % Minimum 8,00 €	0,4846 %
Par Invest Store Intégral	0,12 % Minimum 1,00 €	0,12 % Minimum 1,00 €
TÉLÉPHONE		
	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Par le service téléphone	1,35 % Minimum 14,54 €	1,1846 %
Supplément frais fixe par ordre avec Invest Store Intégral	12,35 €	
Commission sur souscription et rachat OPC hors Crédit Agricole	25,00 €	

Les ordres de bourse sur bourses étrangères

	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Opération sur bourses étrangères	0,78 % Minimum 15,00 €	0,4846 %

Les droits de garde (par an)

	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Frais fixes (la ligne)		
• Tous FCP et OPC Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Valeurs françaises	4,90 €	4,80 €
• Valeurs étrangères	11,40 €	5,00 €
• Titres non cotés	25,00 €	25,00 €
Frais variables en % de la valorisation au 31/12		
• Tous FCP et OPC Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Obligations CASA	0,16 %	
• Autres valeurs françaises	0,33 %	0,33 %
• Actions et obligations étrangères et titres nominatifs	0,66 %	0,40 %
Minimum par compte	36,00 €	5,00 €
Maximum par compte	500,00 €	500,00 €

Or

Achat en % du montant brut de la négociation	2,80 %
• Minimum	45,00 €
Vente en % du montant brut de la négociation (taxes non comprises)	2,80 %
• Minimum	45,00 €
Frais de retour de pièces abîmées	Nous consulter
Transport sécurisé - forfait	75,00 €



Opérations à l'étranger

Les chèques

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	0,15 % Minimum 38,00 € - Maximum 140,00 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,15 % Minimum 38,00 € Maximum 140,00 €

Virements (voir rubrique «moyens et opérations de paiement»)

Autres opérations

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets et paiements par carte : voir page 7 et page 25 pour les jeunes	
Paiement d'un chèque en euros ou dans l'UE	55,00 €
Impayés (par opération)	45,00 €
Frais d'ouverture de compte en devises	37,50 €
Tenue de compte courant en devises (par mois)	17,00 €
Frais de dossier pour opération de change (terme, prorogation, prêt, placement)	28,00 €
Frais de banque étrangère	15,00 € ou frais réels
Frais de copie message SWIFT	17,00 €* 17,00 €
Fax ou e-mail de confirmation	17,00 €
Commission de change	0,06 %
Pour l'ensemble de vos opérations avec l'étranger, sont à rajouter à ces commissions tous les frais pris par les banques étrangères lors du traitement de l'opération.	
	Minimum 18,00 €
Attestation internationale	28,00 €
Frais de dossier par opération internationale (étude personnalisée)	Minimum 38,00 €



Assurances et prévoyance

Assurance pour vous et vos proches¹²

L'assurance complémentaire santé, la garantie des accidents de la vie, l'assurance dépendance, l'assurance décès, l'assurance obsèques [Nous consulter](#)

Assurance pour vos biens¹²

L'assurance automobile, l'assurance multirisque habitation, l'assurance garantie locative, l'assurance deux roues, l'assurance tous mobiles [Nous consulter](#)

Assurance pour vous protéger au quotidien¹²

La protection juridique [Nous consulter](#)

Assurance emprunteur¹²

Voir les rubriques « crédit à la consommation » et « crédit immobilier » page 18

Autres assurances¹²

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement « Sécuricompte » (ancienne génération) **34,00 €/an**

Transfert de produits retraites individuels **3 % sur l'encours du contrat**
(loi Madelin et loi Fillon pour les contrats de moins de 10 ans)

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24,00 €/an/compte	50,40 €/an/compte
SécuriWEB	15,00 €/an/compte	30,00 €/an/compte
SécuriBUDGET (arrêt de la commercialisation)	20,40 €/an/compte	
SécuriPROTECTION (L'offre SécuriPROTECTION est intitulée SécuriBUDGET Premium dans le cadre du Compte à Composer)		24,00 €/an/compte
SécuriEPARGNE (arrêt de la commercialisation)	3,00 €/an/compte	22,56 €/an/compte
SécuriLIVRETS (arrêt de la commercialisation)	22,80 €/an/assuré	
SécuriZEN (arrêt de la commercialisation)	22,80 €/an/assuré	

SécuriTRÉSORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

PRIX	TRANCHES DE DÉCOUVERT
16,20 €/an/compte	<= 300,00 €
24,00 €/an/compte	de 301,00 € à 2 000,00 €
36,00 €/an/compte	>2000,00 € Plafond d'indemnisation : 3 000,00 €/sinistre/an

SécuriTRÉSORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

PRIX	TRANCHES DE DÉCOUVERT
16,20 €/an/compte	<= 500,00 €
24,00 €/an/compte	de 501,00 € à 2 000,00 €
36,00 €/an/compte	>2000,00 € Plafond d'indemnisation : 3 000,00 €/sinistre/an

Bon à savoir !

Pour toute souscription à une offre Globe Trotter : réduction de 50 % sur la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement «SécuriCOMPTE Plus» (version standard) souscrite sur le même compte pendant toute la durée de détention de l'offre Globe Trotter.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession de clients majeurs

- Inférieur à 8 000 € Frais fixe 20,00 €
- Égal ou supérieur à 8 000 € 1,00 % du montant de l'actif successoral du défunt
Minimum 80,00 € - Maximum 620,00 €

Frais de gestion annuels 85,00 €

Frais de location coffre en succession Voir tarif coffre-fort page 5

Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.



Autres services

Banque Privée

Réflexion patrimoniale A partir de 700,00 € - Nous consulter

Stratégie patrimoniale Nous consulter

Convention Majeur Protégé

Convention Majeur Protégé 2,50 €/mois - Nous consulter

Protection des particuliers

La télésurveillance¹⁸ À partir de 19,90 €/mois - Nous consulter

La téléassistance à domicile¹⁹ À partir de 26,00 €/mois - Nous consulter

La téléassistance mobile¹⁹ À partir de 42,90 €/mois - Nous consulter

Magazines

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr 48,00 €/an

- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique
Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal,
Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile 38,08 €/an

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr 18,00 €/an

- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile 38,08 €/an

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " :
2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr 12,00 €/an

- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile 38,08 €/an

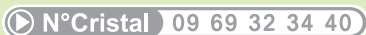
Magazines (suite)

Offres réservées aux clients du Crédit Agricole Abonnement papier et numérique

Merci pour l'info (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	56,08 €/an
Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 €/an
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° par an, précédé de 3 n° offerts)	22,90 €/an
Régal (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	27,90 €/an
Maison Créative (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	23,90 €/an
Détours en France (Abonnement de 8 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	49,80 €/an
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 €/an
Parents (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	18,90 €/an

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias :
pour toute question relative aux publications

 N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXÉ, COÛT SELON OPÉRATEUR

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MÉDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.



Offres pour les jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans (sauf mention contraire).

Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte	GRATUIT
--------------------------	---------

Cotisation carte pour les 12-17 ans

Cotisation carte MasterCard Mozaïc de paiement avec contrôle du solde <i>(arrêt de la commercialisation)</i>	21,00 €/an
Cotisation carte MasterCard Mozaïc de paiement classique <i>(arrêt de la commercialisation)</i>	23,00 €/an
Cotisation carte Cirrus Mozaïc de retrait	11,00 €/an
Cotisation carte Mozaïc Black de paiement avec contrôle de solde*	21,00 €/an

Cotisation carte pour les 18-25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50% de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées pages 6 et 7 de la brochure (hors carte Eko)

Cotisation carte MasterCard Mozaïc de paiement avec contrôle du solde <i>(arrêt de la commercialisation)</i>	21,00 €/an
Cotisation carte MasterCard jeune de paiement classique <i>(débit immédiat/débit différé)</i>	24,60 €/an
Offre Globe trotter <i>(détails de l'offre page 12)</i>	2,00 €/mois

Paielement et retrait par carte (avec CB Jeunes)

Paielement à l'international	GRATUIT
Frais de mise à disposition	11,15 €
Retrait à l'international	GRATUIT

Cotisation à une offre groupée de service

Pour les 18-25 ans - Offres groupées de services

Offre Prestige, Premium, Essentiel	Réduction sur la cotisation de 50 %
Compte à Composer (arrêt de la commercialisation)	Réduction sur la cotisation de 50 %

Crédits et découverts

Autorisation de découvert	Nous consulter
Prêt permis à un euro par jour (jusqu'à 26 ans)	Nous consulter
Prêts étudiants et apprentis (sans limite d'âge)	Nous consulter
Prêts à la consommation (jusqu'à 30 ans révolus)	Nous consulter
Good Loc (caution bancaire pour locataire)	Nous consulter
Frais de dossier sur prêt à la consommation, étudiants et apprentis, permis à un euro par jour	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	GRATUIT
• Ouverture	Nous consulter
• Taux brut en vigueur	
Livret Jeune (12-25 ans)	GRATUIT
• Ouverture	Nous consulter
• Taux net en vigueur	
Droits de garde	GRATUIT

Assurance

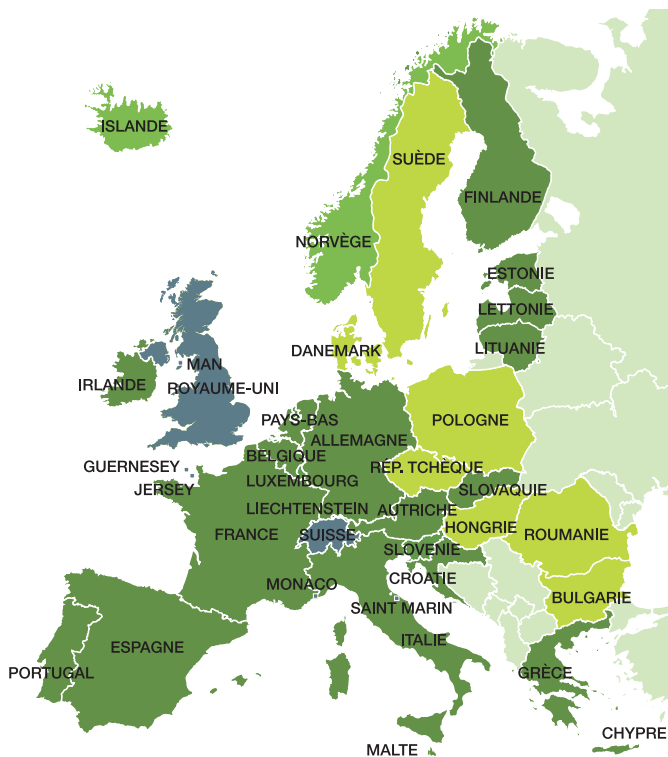
Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans ¹²	Nous consulter
Assurance moyens de paiements Sécuricompte (arrêt de la commercialisation)	17,00 €
Assurance perte ou vol de moyen de paiement Sécuricompte Plus	24,00 €

Autres services

Globe trotter (détails de l'offre page 12)	2,00 €/mois
Site youzful-by-ca.fr : un accès à une offre extra-bancaire pour les 16-30 ans	GRATUIT



Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro *
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'EEE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste membre de la zone SEPA.

Les Iles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Pays de la zone SEPA

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey et Ile de Man.



Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Références

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

⁴ Service Disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

⁵ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

⁶ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

⁷ DÉBIT : sont notamment considérées comme des cartes de la catégorie débit :

- les cartes à débit immédiat
- les cartes à autorisation systématique avec contrôle du solde.

⁸ CRÉDIT : sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CREDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.
- les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retraits effectués à crédit sont imputés directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

⁹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

¹⁰ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

¹¹ En application de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier, ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.

¹² ASSURANCES ET PRÉVOYANCE :

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentes par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistre à l'ORIAS sous le numéro 07 023 162 (www.oriass.fr).

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques » sont assurées par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, et par PREVEISO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le risque Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SecuriLIVRETS, SecuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR6030970727.

¹³ Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des intérêts débiteurs puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie.

Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des intérêts débiteurs puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.

¹⁴ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

¹⁵ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

¹⁶ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

¹⁷ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

¹⁸ Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection, Groupe Crédit Agricole. 13, rue de Belle-Ile - 72190 Coulaines - SAS au capital de 12 547 360 euros - SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Agrément CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

¹⁹ NEXECUR ASSISTANCE : SAS au capital de 23 450 euros. Siège social : rue de Belle Ile - 72190 Coulaines. SIREN 515 260 792 RCS LE MANS. N° TVA FR 88 515260792. SAP 515 260 792.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service clients.

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service clients. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service clients. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service clients, vous pouvez écrire à notre adresse 1, avenue de la Libération - 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9, ou en allant sur notre site Internet : www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance.

Votre agence ou le service clients accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service clients apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service consommateurs ou clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par Pacifica :
Service Consommateurs Pacifica / 8-10, boulevard de Vaugirard / 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par Predica :
Predica / Service Clients 75724 / Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par CAMCA :
CAMCA - 53, rue de la Boétie, 75008 Paris

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans **un délai de 2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur.

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service clients de votre Caisse Régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse Régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse Régionale :

- soit par voie électronique : <http://www.mediateur-cacf.com>,
- soit par voie postale : Monsieur le médiateur bancaire - 146 rue Pasteur - 01500 Château-Gaillard.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>)

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediationassurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>.

Votre banque pratique

Pour consulter vos comptes, découvrir les nouveautés

<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance>

Et depuis votre mobile

Application Ma Banque*
Application Paiement Mobile*

Espace sociétaires

<https://www.societairescafcf.fr/>

Assistant digital

04 73 74 40 80**

Crédits consommation

0 800 400 888***

Opérations de bourse

0 800 268 773***

Assurances

0 800 400 222***

CA en ligne

0 800 400 444***

Service clients

service.clients@ca-centrefrance.fr

* Applications Ma Banque et Paiement Mobile pour IOS et Android.

** Service gratuit + prix d'un appel

*** Service et appel gratuits hors coût éventuel de l'opérateur téléphonique.

Notre politique de protection des données est disponible sur notre site Internet :
<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance>

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet
<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance> (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Les montants sont indiqués toutes taxes comprises.
Pour les produits soumis à la TVA, celle-ci est calculée au taux en vigueur.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE
Siège Social : 1, avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand cedex 9.

Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit
Société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance
sous le n° 07 023 162 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand -
N° de TVA intracommunautaire : FR 37 445 200 488 - Contrôlée par l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution : 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9.
Identifiant CITEO FR234313_01EZOD

CAMCA - Siège social : 53, rue de la Boétie, 75008 Paris.
Société d'Assurances Mutuelles à cotisations variables régie par le Code des assurances,
immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

PACIFICA - Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75724 Paris cedex 15.
Siren 352 358 865 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros.

PREDICA - Siège social : 16/18 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.
SIREN B 334 028 123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE FRANCE